



## Annexe

### Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Effets des rayonnements ionisants (point 86).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 87).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 88).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 89).
5. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 90).
6. Questions relatives à l'information (point 91).
7. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 92).
8. Activités économiques et autres, préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 93).
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 94).
10. Rapport du Conseil économique et social [chap. VIII (sect. D)] (point 12).
11. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 95).
12. Question du Timor oriental (point 96).

[L'Assemblée a décidé que ce point devrait être examiné directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.]
13. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18).

[L'Assemblée a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/54/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon à pouvoir examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.]

14. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 53).

[L'Assemblée a décidé que ce point devrait être examiné directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.]

---